

AR PREFECTURE

006-250601879-20170608-44_2017-DE
Reçu le 18/07/2017



44-2017

Séance du Bureau Syndical du 08/06/2017

DELIBERATION N°44-2017 : INDEMNITE DU TRESORIER

L'an deux mille dix-sept, le huit juin à 14H30, les membres du Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, se sont réunis au SICTIAM, 2323 chemin Saint Bernard- Porte 15, bâtiment 3 - Vallauris sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau syndical:

- M. Charles-Ange GINESY - Président,
- M. Jean-Claude RUSSO - 1^{er} Vice-Président
- M. Hervé ROMANO - 3^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Luc RICHARD - 4^{ème} Vice-Président,
- M. Roland LARBRE - 5^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Paul ZANIN - 6^{ème} Vice-Président,
- M. François BESSET - délégué titulaire de la commune de Saint Martin du Var,
- M. Jean Louis MEUNIER - délégué titulaire de la commune de Tourrettes sur Loup,
- Mme Denise LEIBOFF - déléguée titulaire de la commune de Lieuche,
- M. Claude ASTORE - délégué titulaire de la commune de La Seyne sur Mer (83),
- M. Jean Paul LEONI - délégué titulaire de la commune de Bairols,
- M. Raoul VERANY - délégué titulaire de la commune de Thierry.

Étaient absents :

- M. Antoine VERAN- 7^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Marc DELIA - 8^{ème} Vice-Président,
- Mme Christine PREMOSELLI - 9^{ème} Vice-Président,
- Mme Gisèle STIVANIN - déléguée titulaire de la commune de Néoules (83).

Assistaient en outre à la séance :

M. Francis KUHN - Directeur Général du SICTIAM
Mme HOUZET Sophie – Directrice Générale Adjointe du SICTIAM

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

M. Jean Paul ZANIN, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été nommé secrétaire de séance.



M. le Président informe les membres du Bureau Syndical que cette délibération permet de fixer le montant de l'indemnité de conseil pour le Trésorier du SICTIAM, Trésorier Principal d'Antibes Municipale au titre de l'exercice 2017 Elle est prise chaque année au regard des comptes administratifs.

Le Bureau Syndical,

- Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

après avoir délibéré à l'unanimité, **décide** :

- **de demander** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- **d'accorder** l'indemnité de conseil au taux de 100 %, par an en précisant que cette indemnité sera calculée chaque année selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité,
- **d'accorder**, au titre de l'exercice 2017, une indemnité de conseil d'un montant brut de 996.00€ (907.78€ nets), et attribuée à M. Jean-Jacques SAULNIER, trésorier Principal d'Antibes Municipale. Pour rappel, le montant de cette indemnité pour l'exercice 2016 s'élevait à 857.03€ (781.11€ nets) ; soit une augmentation nette de 16.2%.
Le détail du calcul de ces indemnités est présenté en annexe,
- **de ne pas accorder** d'indemnité de confection de budget.

M. le Président précise que les crédits sont inscrits au budget en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Charles-Ange GINESY

Séance du Bureau Syndical du 08/06/2017

Nombre de membres afférents au B.S. : 16
Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres ayant pris part au vote : 12

Date de la convocation : 29/05/2017
Date d'affichage : 18/07/2017